

Centre Aquatique Cap Vert  
Les Herbiers

**PROCOLE DE  
REOUVERTURE  
ADAPTEE COVID19  
3 juillet 2020**

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| 1 – Synthèse des mesures à appliquer.....  | 4  |
| 1.1 – Le Guide des recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives .....   | 4  |
| 1.2 - Les consignes et recommandations sanitaires relatives à la réouverture et à l'exploitation des piscines à usage collectif de l'ARS Vendée..... | 7  |
| 1.3 – Le décret N°2020-663 du 31 Mai 2020 .....  | 7  |
| 2 – Protocole de gestion des flux .....  | 8  |
| 2.1 - Fréquentations.....  | 8  |
| 2.2 – Installations – contraintes structurelles et adaptation aux recommandations.   | 9  |
| 2.2.1 – Parvis.....  | 9  |
| 2.2.2 – Accueil .....  | 9  |
| 2.2.3 – Vestiaires.....  | 10 |
| 2.2.3.1 – Cabines .....  | 10 |
| 2.2.3.2 – Casiers.....   | 10 |
| 2.2.3.3 – Espace Bébé .....  | 10 |
| 2.2.3.4 – Sanitaires .....   | 10 |
| 2.2.3.5 – Douches .....  | 10 |
| 2.2.4 – Bassins.....   | 11 |
| 2.2.5 – Espace Bien-être/Détente .....   | 11 |
| 2.2.6 – Espaces extérieurs .....   | 11 |
| 2.3 – Activités proposés .....   | 11 |
| 2.4 – Horaire d'ouverture .....  | 12 |
| 2.5 – Réservation des créneaux/Organisation de l'accueil des usagers et des flux..   | 12 |
| 2.6 – Circuit Entrée/Sortie des usagers – Schéma de principe .....   | 14 |
| 3 – Protocole RH - Personnel .....   | 15 |
| 3.1 – Personnel supplémentaire .....   | 15 |
| 3.2 – Formation des équipes aux bonnes pratiques .....   | 15 |
| 3.3 – Matériel de protection.....  | 16 |
| 3.4 – Salle de pause/repas/bureau chef de bassin et technicien.....  | 16 |

|   |    |
|---|----|
| 3.5 – Vestiaire personnel .....   | 16 |
| 3.6 – Bureau de direction .....   | 16 |
| 3.7 – Bureau MNS et Infirmierie .....   | 16 |
| 3.8 – Equipe d’entretien.....   | 17 |
| 4 – Protocole technique et Légionnelle.....   | 17 |
| 5 – Protocole de nettoyage et de désinfection .....   | 17 |
| 5.1 – Mesures d’hygiène .....   | 17 |
| 5.2 – Protocole de nettoyage et de désinfection par zone .....  | 17 |
| 5.2.1 – Parvis.....   | 18 |
| 5.2.2 – Accueil .....   | 18 |
| 5.2.3 – Vestiaires collectifs.....  | 18 |
| 5.2.4 – Vestiaires individuels .....  | 19 |
| 5.2.5 – Local MNS .....   | 19 |
| 5.2.6 – Bureau de direction, dégagement personnel.....  | 19 |
| 5.2.7 – Gradins.....  | 19 |
| 5.2.8 – Espace détente.....   | 19 |
| 5.2.9 – Infirmierie.....  | 20 |
| 5.2.10 – Local pédagogique .....  | 20 |
| 5.2.11 – Vestiaires personnel .....   | 20 |
| 5.2.12 – Locaux entretien .....   | 20 |
| 6 – Protocole de signalétique et de désinfection.....   | 21 |
| 6.1 – Bandes au sol.....  | 21 |
| 6.2 – Banners et affiches .....   | 21 |
| 6.3 – Stickers .....  | 22 |
| 6.4 – Affiches A3 et A4.....  | 22 |
| 7 – Protocole sécuritaire et administratif.....   | 23 |
| 7.1 – Modifications des gestes de secourismes .....   | 23 |
| 7.2 – Spécificité de la prise en charge de arrêts cardiaques de patients adultes en période de d’infection à Covid-19 ..... | 24 |
| 7.3 – Modification du POSS et du règlement intérieur.....   | 25 |

## 1 - Synthèse des mesures à appliquer

Avant sa réouverture, chaque propriétaire d'équipement soumet, pour validation, un protocole sanitaire au préfet incluant les principales règles de protection et de prévention mises en œuvre pour l'accueil du public. Pour les piscines collectives, ce protocole sera à faire valider par le préfet et par arrêté municipal ou l'autorisation d'ouverture par l'autorité territoriale.

Nos propositions sont basées sur :

- Les consignes et recommandations sanitaires relatives à la réouverture et à l'exploitation des piscines à usage collectif de l'ARS Pays de la Loire – édition du 26 Mai 2020
- Le guide des recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives – Post-confinement lié à l'épidémie du Covid-19 du Ministère des Sports – édition du 26 Mai 2020
- Le Décret n°2020-663 du 31 Mai 2020

### 1.1 – Le Guide des recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives

Afin de synthétiser les mesures spécifiques liées à l'équipement aquatique pour lequel nous assurons la gestion, nous avons regroupé dans le tableau ci-après les recommandations (notées R) et/ou Obligations (notées O) qui s'imposent à nous conformément au guide.

| Mesures à mettre en œuvre   | O / R | Action(s)   |
|---|-------|---|
| <b>1. Recommandations générales</b>   |       |   |
| Affichage public du protocole de nettoyage / désinfection des équipements   | R     | Affichage dans la partie documents obligatoires (Chapitres 12 et 15 des préconisations du haut conseil de la santé publique).             |
| Mise en place d'avenant au règlement intérieur et POSS afin de prescrire les conditions d'accès et du protocole COVID | O     | Avenant complémentaire à ajouter au règlement intérieur précisant les conditions spécifiques à l'accueil des usagers pendant le Covid 19. |
| <b>2. Organisation Générale</b>   |       |   |
| Proposition d'une phase de test pour une dizaine d'équipements  | R     | Non obligatoire depuis l'annonce du 1 <sup>er</sup> ministre du 28/05.  |
| Accueil différencié des publics   | R     | Définir la meilleure organisation en fonction des 4 exemples types (p14).   |

| 3. Gestion des activités (scolaires, associatives, autres activités)   |   |  |
|--|---|--|
| FMC = 1 personne pour 4 m <sup>2</sup> de surface ouverte au public  | R | A mettre en corrélation avec le protocole ARS. Prendre en compte la norme la plus stricte.                                 |
| Respect de la distance sociale dans les bassins  | O | Indiquer une FMC par bassin. Indiquer une FMC par ligne d'eau.   |
| 4. Installations techniques et spécifications  |   |  |
| Nettoyage et désinfection des conduits et changement des filtres.  | R |  |
| Maintien du taux de chlore actif de 0.8 à 1.4 mg/L   | O | Application des consignes.   |
| Pédiluves : maintien du taux de 3 à 4 mg/L   | O | Application des consignes.   |
| Etablir la liste des opérations faites dans les bassins avant la réouverture (cahier sanitaire)  | O | Formaliser l'ensemble des actions menées dans le cahier sanitaire.   |
| Surchloration des bassins en eau, désinfection et remplissage de ceux vidés  | O | Vidange à privilégier ou surchloration   |
| Mesure contre la légionnelle à appliquer   | O | Appliquer la recommandation dédiée (choc thermique)<br>Effectuer une analyse durant l'ouverture.                           |
| 5. Gestion du public - Règles de distanciation   |   |  |
| Accueil général & zone accueil   |   |  |
| S'assurer du respect du code de la santé publique destiné à contrôler les dangers microbiologiques.  | O | Mise en place de signalétiques appropriées pour rappel des gestes barrières à l'entrée et dans chaque espace.              |
| Zone à prendre en compte pour la distanciation spatiale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil</li> <li>- Zone de déchaussage</li> <li>- Vestiaires, douches, sanitaires</li> <li>- Bassins</li> <li>- Autres espaces</li> </ul> (prise en compte des personnes handicapées) | O | Signalétique au sol et/ou mur  |
| Portes d'entrées ouvertes  | O | Blocage des portes   |
| Veiller aux distances dans la file d'attente   | O | Signalétique au sol  |
| File d'attente au maximum du possible en extérieur   | O | Agent de sécurité ou de médiation qui gère les flux  |
| Interdire l'accès aux personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs   | O | Panneaux informatifs dans l'entrée.  |
| La marche en avant et à privilégier dans le bâtiment   | R | Déterminer un plan de circulation pour l'ensemble de l'équipement. « aller » et « retour ».                                |
| Matérialiser un couloir « aller » et un couloir « retour » pour éviter les croisements en respectant les distances nécessaires.  | O | Mise place de signalétique et de barrière si possible (ou autre)   |
| Caisse   |   |  |
| L'agent sera derrière un plexi   | O | Mise en place de plexi sur la banque d'accueil. A positionner sur pieds de support.  |
| En caisse, marquer la distanciation au sol   | O | Signalétique au sol  |
| Une seule personne en caisse en même temps   | O | Signalétique au sol  |
| Privilégier le paiement sans contact   | O | Affichage et information par l'agent à partir de 1€  |
| La vente en ligne est à promouvoir   | O | Pour les cours aquagym, bike et espace détente   |
| Hall Accueil   |   |  |
| Aucun banc ou assise ne sera disponible dans le hall (les espaces d'attente seront fermés)   | O | Enlever, si possible, tout le matériel (chaise, tabouret, tables) et fermer la zone.                                       |
| Les distributeurs automatiques pourront être fermés ou un dispositif particulier sera mis en place (nettoyage des mains avant et après utilisation...)   | O | Mettre un affichage sur les distributeurs et condamner l'introduction de monnaie ou appliquer protocole SELECTA ou TOP SEC |

|  |   |   |
|--|---|---|
| Faire respecter, une distanciation physique minimale et les règles comportementales des baigneurs (bonnet, douches, pédiluves...)  | O | Affichage et signalétique   |
| Assurer le nettoyage / désinfection des locaux hors bassins selon le protocole habituel en insistant sur les zones fréquemment touchées par les nageurs.   | O | Etablir protocole de nettoyage.   |
| <b>Vestiaires</b>  |   |   |
| Lavage des mains à l'entrée et sorties des vestiaires  | O | Mise à disposition de gel hydro alcoolique  |
| Les vestiaires collectifs seront fermés sauf si usage nécessaire, dans ce cas : FMI vestiaire, indiquer emplacements, vestiaires et porte manteaux.  | O | Possible pour les familles si besoin  |
| Privilégier les cabines individuelles pour : clubs, écoles, cours  | R |   |
| Casiers vestimentaires limités et adaptés à la FMC (colonne espacée d'1m, attribuer 1 colonne à 1 cabine, condamner les casiers non utilisés et préciser par un signe distinctif).               | O | Condamner les casiers non utilisables et faire un marquage sur ceux à utiliser.                                 |
| Prévoir des poubelles pour le dépôt des masques non lavables avant la zone de douche   | O | Privilégier les poubelles à pédales sans contact  |
| Interdiction des aspirateurs, sèche-cheveux et sèche-mains.  | O | Couper électriquement les appareils et faire un affichage   |
| <b>Sanitaires - Douches</b>  |   |   |
| Douches : approvisionner savon avec distributeurs automatiques,  | O | Mise à disposition de distributeurs ou savon. OK  |
| 1 douche sur 2 sera fermée pour les douches ouvertes seulement   | O | Matérialiser la fermeture et inverser quotidiennement.  |
| Respect des distanciations   | O | Affichage des règles de distanciation et/ou mettre une personne qui s'occupe de la gestion des flux.            |
| Douche savonnée avant l'arrivée sur les bassins  | O | Affichage des règles sanitaires plus mise en place d'une personne qui surveille la bonne application des règles |
| <b>Bassins/jeux d'eaux/espace bien être</b>  |   |   |
| Respect des règles de la distanciation sur les bassins   | O | Rappel micro toutes les heures  |
| Dans le bassin sportif l'usage permanent d'une ligne d'eau peut être proposé   | R | Indiquer le nombre personne max par ligne d'eau 6 nageurs/ligne   |
| Pour les autres bassins : application des distanciations sociales. Si impossibilité : bassin fermé.  | O | Indiquer des fréquentations max par bassins   |
| Recommandation de laisser les serviettes en cabine   | R | Ne pas autoriser les serviettes sur les bassins.  |
| Inviter les baigneurs hors de l'eau à respecter les gestes barrières.  | O | Affichage dédié   |
| Gradins inaccessible   | O | Affichage + marquage dédié  |
| Toboggans, pentagliss, rivière :<br>- Minimum 1 agent<br>- Possible de fournir un gel au départ<br>- 1 personne à la fois<br>- Evacuation immédiate dès réception<br>File d'attente matérialisée | O | Cf mesures<br>1 agent au pentagliss   |
| Jeux et jets :<br>Application des distanciations par les surveillants  | O |   |
| Petits bains à remous isolés possible ouverture  | O | Spas ouverts 4 personnes max  |
| Jeux à pulvérisation d'eau :<br>Application des distanciations par les surveillants  | O | En fonctionnement   |
| Sauna et espaces possible ouverture  | O | Espace détente ouvert 6 personnes max sur réservation   |
| Salles de fitness musculation :<br>- Signalétique et gel à l'entrée  | R | Cf mesures  |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douches ou vestiaires interdits</li> <li>- Si accès bassins, douches à prendre à l'espace piscine</li> <li>- Les machines devront être espacées (4m2 à défaut une machine sur 2)</li> <li>- Usagers arriveront en tenue adaptée avec une seconde paire de chaussure dans un sac, chaque bouteille d'eau sera marquée par son utilisateur</li> <li>- Cours collectifs : suspendus ou restreints à quelques personnes 1 pour 4m2)</li> </ul> <p>France active proposera un protocole sanitaire avec des recommandations</p> |   |   |
| <b>Entretien</b>   |   |   |
| <b>1. Le personnel</b>   |   |   |
| <b>Règles générales</b>  |   |   |
| Protection du personnel  | O | Mise à disposition permanente des matériels et équipements de protection (masque, visière, gel ou savon et gants)   |
| Formation du personnel   | O | Formation et information au bon usage des protections   |
| Prise repas  | O | De façon individuelle avec nettoyage avant et après du plan. Lavage des mains avant et après.   |
| <b>2. Secourisme</b>   |   |   |
| Valider une procédure de 1 <sup>er</sup> secours en période de pandémie  | O | <p>1/ Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les suspicions de noyade. Pour les autres, il faut privilégier les moyens techniques (perches, bouées...) pour garder 1m de distance.</p> <p>2/ Le surveillant pourra avoir à disposition dans le poste de secours ou sur zone un masque facial type plongée (type DECATHLON).</p> <p>3/ Lors des procédures de réanimations et de soins, les règles du POSS s'appliquent avec obligation de port du masque chirurgical, d'une visière et de gants.</p> <p>4/ Chaque surveillant sera équipé de masque d'insufflation conforme avec valve unidirectionnelle et d'une feuille de protection pour la victime.</p> <p>5/ la personne soignée pourra être équipée d'un masque ou visière pendant les soins.</p> |
| Organisation POSS  | O | Rappel des gestes de 1 <sup>er</sup> secours et entraînement nouveau protocole intervention.  |

### *1.2 - Les consignes et recommandations sanitaires relatives à la réouverture et à l'exploitation des piscines à usage collectif de l'ARS Vendée*

### *1.3 - Le décret N°2020-663 du 31 Mai 2020*

## 2 – Protocole de gestion des flux

### 2.1 - Fréquentations

La fréquentation maximum instantanée (FMI) de Cap Vert est de 839 personnes en conditions normales de fonctionnement, considérant les bassins extérieurs en service.

Les surfaces de bassins sont les suivantes :

- Bassin sportif : 12,50m x 25m soit 312,50 m<sup>2</sup>
- Bassin ludique : 225 m<sup>2</sup>
- Pataugeoire : 38 m<sup>2</sup>
- Bain bouillonnant : 19m<sup>2</sup>
- Bassin loisir extérieur dont boule à vague : 247,50 m<sup>2</sup>
- Lagune-pataugeoire extérieure : 90m<sup>2</sup>

Les recommandations étant de 1 baigneur pour 4 m<sup>2</sup> de plan d'eau, nous pouvons déterminer la Fréquentation Maximale Covid19 (FMC) par bassin :

- Bassin sportif :  $312,50/4 = 78$  baigneurs ; ce bassin n'est pas gérable en termes de nageur par ligne d'eau si nous souhaitons mettre en place un minimum de distanciation. Nous proposons donc un maximum de 6 nageurs/ligne, soit une FMC totale de 30 personnes.
- Bassin ludique :  $225/4 = 56$  baigneurs
- Pataugeoire :  $38/4 = 10$  baigneurs, parents et enfants
- Bain bouillonnant :  $19/4 = 4$
- Bassin loisir extérieur :  $248/4 = 62$  baigneurs
- Animation Boule à vague extérieure : **Fermée**
- Lagune-pataugeoire extérieure :  $90/4 = 23$  parents et enfants

Soit un total de 185 personnes pour l'équipement.

Toutefois, au vu des évolutions protocolaires, et du choix laissé aux gestionnaires d'équipements, d'ouvrir certains espaces, (détente et spas notamment) la possibilité nous est donnée d'augmenter sensiblement notre FMC tout en respectant la norme de 1 baigneur pour 4 m<sup>2</sup> sur l'ensemble des plans d'eau. Nous ajouterons donc au total de 185, la différence, entre notre fréquentation « maîtrisée » de 30 personnes dans le bassin sportif, et la fréquentation « réglementaire » de 78 nageurs, soit un delta de 48 personnes, considérant que ce volume de personnes sera dispersé dans les zones hors bassins (toboggans, plages, douches, vestiaires, toilettes)



Soit une FMC totale de 233 personnes pour l'équipement.

Les clients pourront accéder au toboggan intérieur avec des mesures ainsi qu'au pentagliss extérieur. Concernant ce dernier, il est nécessaire d'y positionner un agent en permanence afin de réguler le flux.

## *2.2 - Installations - contraintes structurelles et adaptation aux recommandations*

### *2.2.1 - Parvis*

Sur le parvis extérieur est prévu une signalétique de rappel des gestes barrière, ainsi qu'un marquage afin de réguler les files d'attentes dans le cadre des recommandations des documents précités.

### *2.2.2 - Accueil*

A l'accueil, les usagers seront invités à suivre un cheminement d'entrée/sortie distinct. Un marquage au sol sera mis en place pour le respect de la distanciation physique. Une caisse unique sera ouverte aux usagers, en priorisant un mode de règlement sans contact. Nos personnels seront équipés de masques ou visièrre et un écran de protection antiprojection sera installé devant la caisse. De plus, dès l'entrée du centre aquatique, un flacon de gel hydroalcoolique sera mis à disposition afin que chaque client se désinfecte les mains systématiquement.

Nous équiperons la deuxième caisse à l'identique afin de permettre une rotation au besoin.

Les sanitaires seront laissés à disposition, nettoyés et désinfectés au minimum à 3 reprises durant la journée. Une signalétique complète des bonnes pratiques et gestes barrières sera positionnée dans ce local. D'autre part, les sèche-mains seront condamnés et coupés électriquement pour prévenir toute utilisation, conformément aux préconisations de l'ARS notamment.

Comme préconisé, les vestiaires collectifs seront condamnés afin d'éviter les regroupements. Ceci dit, selon les besoins, les familles pourront y accéder. Les vestiaires individuels seront accessibles en entrée par un tripode (gauche) et en sortie par l'autre tripode (droite).

En cas d'accueil d'usagers à mobilité réduite, nos personnels prioriseront l'entrée et la sortie de ceux-ci par les dispositifs adaptés.

### 2.2.3 - Vestiaires

#### 2.2.3.1 - Cabines

Dans le cadre du respect des recommandations, nous préconisons l'enlèvement des bancs situés dans le couloir d'accès aux vestiaires.

Cette opération nous permettra plus facilement de pouvoir symboliser par un marquage au sol les sens entrée et sortie pour les usagers.

En effet, seront mises à disposition des usagers 21 cabines.

D'autre part, les sèche-cheveux seront condamnés et coupés électriquement pour prévenir toute utilisation, conformément aux préconisations de l'ARS notamment.

#### 2.2.3.2 - Casiers

L'équipement dispose de 190 casiers en fonctionnement. Les clients devront respecter les distanciations physiques.

#### 2.2.3.3 - Espace Bébé

Un marquage au sol sera mis en place afin de symboliser les distanciations physiques et une signalétique complète sera mise en place dans cette espace concernant les gestes barrières à appliquer dans l'équipement. 2 familles pourront y accéder en simultané.

#### 2.2.3.4 - Sanitaires

Les sèche-mains devront être condamnés et coupés électriquement conformément aux recommandations. Une vigilance particulière sera apportée à la signalétique de rappel des gestes barrières ainsi qu'au maintien du remplissage permanent des portes savons.

#### 2.2.3.5 - Douches

Une poubelle sera disposée avant les douches afin de récupérer les masques à usages uniques des usagers. Le port étant obligatoire jusqu'à cet espace.

Une signalétique sera mise en place afin de communiquer sur l'obligation de douche savonnée à l'entrée et à la sortie des bassins et des douches.

L'équipement dispose de 2 douches PMR (cabines individuelles), de 4 douches individuelles et de 16 colonnes murales.

Les colonnes murales seront condamnées par alternance afin de garantir les distanciations physiques et une rotation quotidienne de ce dispositif sera assuré afin de prévenir contre les risques de développement des légionnelles dans le circuit d'eau courante sanitaire. (circulation dans tout le réseau)

Un agent sera positionné au niveau des douches afin de nous assurer de la prise des douches savonnées en entrée.

#### 2.2.4 - Bassins

Sur les bassins, une signalétique de rappel sera positionnée au niveau des plages ainsi que des marquages au sol pour les distanciations physiques au niveau des échelles. Également, l'ensemble des gradins seront condamnés afin de respecter les recommandations faites.

#### 2.2.5 - Espace Bien-être/Détente

Afin de garantir la sécurité des usagers et appliquer au mieux les recommandations, cet espace sera ouvert avec une fréquentation maximale de 6 personnes en simultané et accessible sur réservation.

#### 2.2.6 - Espaces extérieurs

- Les pelouses seront inaccessibles car il est difficile d'y gérer le flux
- Le snack sera fermé conformément aux recommandations
- Le terrain de beach volley sera fermé également conformément aux recommandations (sport collectif avec échange de ballon)
- L'aire de jeux pour enfants sera fermée : trop de proximité entre les personnes

### 2.3 - Activités proposés

Dans le cadre de cette ouverture adaptée, nous proposons différents créneaux dans la journée afin d'assurer un maximum de service aux différentes typologies d'usagers, sur l'espace aquatique :

Activités aquatiques : (réservation en ligne)

- Aquagym : 6 cours semaine de 45 minutes / 25 personnes maxi
- ActivBike : 5 cours semaine de 30 minutes / 9 personnes maxi

Baignade de loisir

## 2.4 - Horaire d'ouverture

Les horaires que nous proposons pour satisfaire les usagers et les recommandations de cette ouverture adaptée sont les suivants :

|              | LUNDI                | MARDI                | MERCREDI             | JEUDI                | VENDREDI             | SAMEDI               | DIMANCHE & Jours fériés |
|--------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|
| Aquagym/bike | 8h45-9h30<br>Aquagym | 9h00-9h30<br>Bike    | 8h45-9h30<br>Aquagym | 9h00-9h30<br>Bike    | 8h45-9h30<br>Aquagym | 8h45-9h30<br>Aquagym |                         |
| Public       | 10h-13h<br>15h-19h   | 10h-13h<br>15h-19h   | 10h-13h<br>15h-19h   | 10h-13h<br>15h-19h   | 10h-13h<br>15h-19h   | 10h-13h<br>15h-18h   | 10h-13h 15h-18h         |
| Aquagym/bike | 19h-19h30<br>Bike    | 19h-19h45<br>Aquagym | 19h-19h30<br>Bike    | 19h-19h45<br>Aquagym | 19h-19h30<br>Bike    |                      |                         |

## 2.5 - Réservation des créneaux/Organisation de l'accueil des usagers et des flux

Les usagers du public accèdent à la piscine en respectant un sens de circulation défini. 1 sens d'entrée et 1 sens de sortie.

Leur ticket d'entrée leur donne accès à la piscine sans limite de temps sur le créneau choisi : 10h-13h ou 15h-19h.

Cependant, au vu de la limitation de fréquentation en instantané de 233 personnes, et cela afin de limiter les files d'attente et de donner la chance à un plus grand nombre d'accéder à la structure, les clients sont informés que selon la fréquentation, nous pourrions leur demander de sortir dans la limite minimum d'1h.

En résumé :

Nous attribuons à l'entrée un bracelet couleur à chaque client toute les demi-heure (10h-10h30 rouge ; 10h30-11h bleu etc.)

Si la Fréquentation vient à atteindre 233, deux possibilités :

**Cas n°1 :** Les premiers clients sont arrivés depuis plus de 1h, ils sont alors repérés par leurs bracelets de couleur, puis évacués.

**Cas n°2 :** Les premiers clients sont arrivés depuis moins d'1h, dans ce cas, les entrées sont stoppées lorsque la FMC est atteinte, jusqu'à ce que l'on se retrouve dans le cas n°1 ou, que des clients sortent d'eux même.

## Organisation des Flux en cas de FMC maximale :

Séance matinale 10h00-13h00 **FMC = 233 baigneurs**

| Entrée |       | Couleur bracelet | Sortie FMC |
|--------|-------|------------------|------------|
| 10h00  | 10h30 | Orange           | 11h30      |
| 10h30  | 11h00 | jaune            | 12h00      |
| 11h00  | 11h30 | violet           | 12h30      |
| 11h30  | 12h00 | rouge            | 12h45      |
| 12h00  | 12h30 | rouge            | 12h45      |

Séance après-midi 15h00-19h00 **FMC = 233 baigneurs**

| Entrée |       | Couleur bracelet | Sortie FMC |
|--------|-------|------------------|------------|
| 15h00  | 15h30 | Orange           | 16h30      |
| 15h30  | 16h00 | jaune            | 17h00      |
| 16h    | 16h30 | violet           | 17h30      |
| 16h30  | 17h00 | rouge            | 18h00      |
| 17h    | 17h30 | vert anis        | 18h30      |
| 17h30  | 18h00 | vert anis        | 18h45      |
| 18h    | 18h30 | vert anis        | 18h45      |

Les cours d'Aquagym, de Bike et l'Espace Détente seront soumis à réservation en ligne (ou par téléphone) grâce à la mise en place du logiciel Résamania.

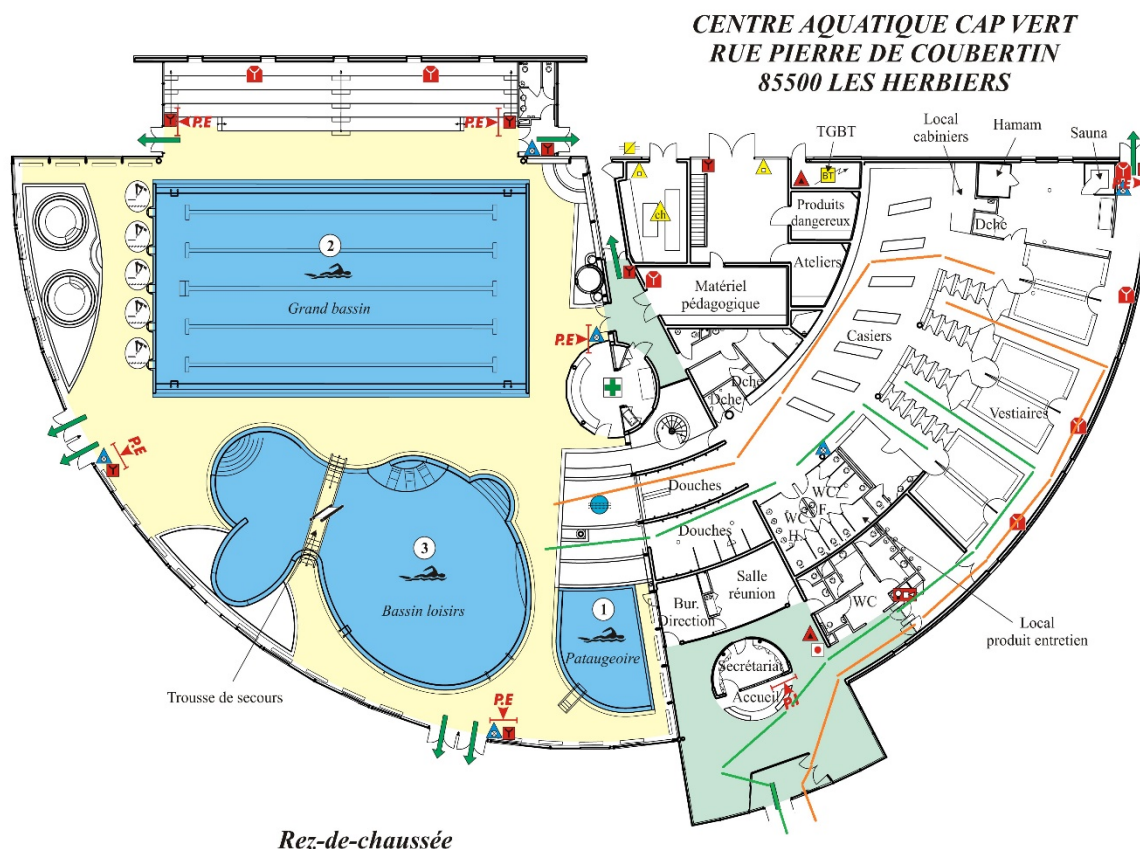
Chaque usager devra donc s'inscrire pour les créneaux d'Activités concernés. (voir le planning des activités Aquagym et Bike ci-dessus)

Concernant l'espace détente, nous proposons :

- sur le créneau du matin, 2 séances d'1h15 : 10h00-11h15 et 11h30-12h45
- sur le créneau de l'après-midi, 3 séances d'1h15 : 15h-16h15 / 16h15-17h30 et 17h30-18h45

## 2.6 – Circuit Entrée/Sortie des usagers – Schéma de principe

Le circuit est présenté sur la figure suivante.



### En vert le flux entrant :

- 1 couloir de douches accessible
- 21 cabines
- 1 tripode d'entrée

### En orange le Flux sortant :

- 1 couloir de douches accessible
- 21 cabines
- 1 tripode de sortie

La zone casiers, les sanitaires ainsi que l'espace détente seront accessibles en entrée et en sortie ; les clients devront respecter les distanciations physiques.

## 3 – Protocole RH - Personnel

### 3.1 – Personnel supplémentaire

Nous préconisons une personne en permanence à la surveillance des tourniquets, des douches et/ou des vestiaires, en plus de l'agent d'entretien.

### 3.2 – Formation des équipes aux bonnes pratiques

Avant la reprise, l'ensemble du personnel sera informé/formé aux bonnes pratiques et gestes à mettre en œuvre dans le cadre de la réouverture adaptée.

Il s'agira notamment de se prémunir de la contamination, de connaître les principaux comportements à adopter durant le travail ainsi qu'en cas de suspicion de la maladie mais aussi en cas de contamination avérée.

Quelques documents à dispositions de nos équipes sont présentés en **annexe 3**.

Plusieurs formations seront dispensées aux équipes :

- EPI : Equipements de Protection Individuel avec présentation par le Responsable d'Exploitation et explications des équipements mis à disposition et de leurs utilisations :
  - Masques lavables
  - Gel hydroalcoolique
  - Visière
  - Gants
  - Accès points d'eau
- Présentation circuit usagers
  - Flux de circulation + organisation
- Réservation en ligne
  - Formation initiale avec 2 personnes référentes (RESAMANIA) + présentation à l'ensemble des salariés

- Sécurité MNS
  - o Mise en place du protocole sécuritaire et sanitaire par le référent sécurité des mesures à appliquer du POSS COVID19
- Nettoyage & désinfection
  - o Présentation des points stratégiques à nettoyer + protocole zone par zone de nettoyage et de désinfection (matériel et produits à utiliser)

### *3.3 – Matériel de protection*

L'ensemble de nos équipes seront équipés de dispositifs de protection anti-projections qu'il s'agisse de masques ou de visières.

Également, chacun se verra confier un flacon de gel hydro-alcoolique personnel rechargeable, venant compléter le dispositif de flacon positionné dans les différents locaux recevant le personnel (accueil, local MNS, salle de pause,...).

### *3.4 – Salle de pause/repas/bureau chef de bassin et technicien*

Ce local sera utilisable à raison de 4 personnes en simultanée maximum avec respect des gestes barrière. De plus, du savon sera à disposition en permanence.

### *3.5 – Vestiaire personnel*

Les vestiaires personnels seront utilisables à raison de deux personnes à la fois, côté homme et côté femme. Le port du masque y sera exigé ainsi que le lavage systématique des mains à l'arrivée et au départ du local.

### *3.6 – Bureau de direction*

Le local sera réservé à l'utilisation du Responsable d'Exploitation et pourra accueillir ponctuellement une seconde personne dans le respect des gestes barrière.

### *3.7 – Bureau MNS et Infirmerie*

Le local pourra être utilisé par 3 personnes, plus éventuellement une personne soignée dans l'espace infirmerie. La configuration actuelle des bureaux assure la distanciation et ne demande pas d'aménagement supplémentaire. Ce local sera utilisé par les équipes d'ENGIE, les équipes MNS ainsi que le Responsable technique.

Du gel hydro-alcoolique sera à disposition en permanence dans ce local.



### *3.8 – Equipe d'entretien*

Plusieurs spécifications seront appliquées pour les équipes de l'entretien qui travailleront en dehors et durant le temps de présence des usagers :

- Port de gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage
- Réalisation d'un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon avant d'enfiler les gants et lorsqu'ils sont retirés. Prévision de l'installation d'un lavabo dédié dans le local entretien.
- Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.

## 4 – Protocole technique et Légionnelle

Nous présentons en annexe les consignes et recommandations à mettre en œuvre avant la réouverture de l'équipement. Il conviendra de s'assurer notamment concernant le protocole Légionnelle que notre partenaire technique ENGIE mène à bien ces mesures avant et pendant l'ouverture adaptée.

## 5 – Protocole de nettoyage et de désinfection

Nous présentons ci-dessous les consignes et recommandations ainsi que les actions mises en place pour les respecter.

### *5.1 – Mesures d'hygiène*

Un protocole de nettoyage et de désinfection par zone sera appliqué et détaillé ci-après dans la partie dédiée à ce sujet. De manière plus générale, nous vous présentons en annexe 5, les consignes et recommandations générales.

### *5.2 – Protocole de nettoyage et de désinfection par zone*

Nous travaillons avec notre partenaire SOCODIF, fabricant de produits techniques.

Quelques soit la zone concernée, le nettoyage du matériel et du local d'entretien sera réalisé à chaque fin de service.

### 5.2.1 – Parvis

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser  | Matériel                              | Fréquence              |
|-------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Nettoyage du sol  | Balai coco                            | Avant chaque ouverture |
| Lavage des vitres | Microfibre, raclette, produit à vitre | Tous les 2 jours       |

### 5.2.2 – Accueil

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser  | Matériel   | Fréquence   |
|---|--|---|
| Nettoyage du sol, portes et poignées                                | Balai coco (tapis), auto-laveuse ou serpillère               | Avant chaque ouverture + 1 à 2 fois en cours de journée                     |
| Vidage des poubelles  | Sac poubelle, désinfectant                                   | 1 fois par jour   |
| Murs, Extincteurs, <b>boutique (fermée), Distributeurs (fermés)</b> | Microfibre, raclette, produit à vitre                        | 1 fois par jour   |
| Sanitaires : sols, cuvette, lavabos, miroirs et papier hygiénique   | Serpillère, centrale d'hygiène, microfibre, mini autolaveuse | Avant chaque ouverture et plusieurs fois dans la journée selon les besoins  |
| Comptoir : Plateau, plexiglass, TPE, Téléphone, Clavier et souris   | Microfibre, lingettes désinfectantes ou équivalent           | Avant chaque ouverture et plusieurs fois dans la journées selon les besoins |
| Tourniquets : Plateau, scanner, bouton poussoir                     | Microfibre, lingettes désinfectantes ou équivalent           | Avant chaque ouverture et entre chaque groupe                               |

### 5.2.3 – Vestiaires collectifs

Conformément aux recommandations cette zone sera **fermée**.

#### 5.2.4 - Vestiaires individuels

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser   | Matériel   | Fréquence       |
|--|--|-----------------|
| Couloir sec : Nettoyage du sol, poubelles, poignées  | Serpillère ou auto-laveuse, microfibre, balai coco | 2 fois par jour |
| <b>Espace beauté : Espace fermé, sèche-cheveux condamnés</b>   | <b>SO</b>  | <b>SO</b>       |
| Cabines : Sol, poignées, pater, bancs  | Centrale d'hygiène, microfibre                     | 2 fois par jour |
| Douches et sanitaires : murs, lavabos, miroirs, cuvette, urinoirs, poubelles, papier hygiénique, distributeur de savon | Centrale d'hygiène, microfibre                     | 2 fois par jour |

#### 5.2.5 - Local MNS

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser   | Matériel   | Fréquence       |
|--|--|-----------------|
| Nettoyage du sol, poubelles, poignées, portes vitrées, chaises | Serpillère ou auto-laveuse, microfibre, balai coco | 1 fois par jour |

#### 5.2.6 - Bureau de direction, dégagement personnel

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser                                      | Matériel   | Fréquence       |
|---|--|-----------------|
| Nettoyage du sol, poubelles, poignées, portes vitrées | Serpillère ou auto-laveuse, microfibre, balai coco | 1 fois par jour |

#### 5.2.7- Gradins

Conformément aux recommandations cette zone sera **fermée**.

#### 5.2.8 - Espace détente

| Tâche à réaliser   | Matériel   | Fréquence                                     |
|--|--|---|
| Nettoyage du sol, poubelles, poignées, Transat, portes vitrées | Serpillère ou auto-laveuse, microfibre, lingettes désinfectantes | 3 fois par jour entre les différents créneaux |

### 5.2.9 - Infirmerie

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser  | Matériel   | Fréquence                                    |
|---|--|--|
| Nettoyage du sol, poubelles, poignées, lavabo, table d'osculatation | Serpillère ou auto-laveuse, microfibre, lingettes désinfectantes | 2 fois par jour et après chaque intervention |

### 5.2.10 - Local pédagogique

Conformément aux recommandations cette zone sera **fermée**.

### 5.2.11 - Vestiaires personnel

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser   | Matériel   | Fréquence       |
|--|--|-----------------|
| Nettoyage du sol, poubelles, poignées  | Serpillère ou auto-laveuse, microfibre, balai coco | 1 fois par jour |
| Casiers : sol, poignées, pater   | Centrale d'hygiène, microfibre                     | 1 fois par jour |
| Douches et sanitaires : murs, lavabos, miroirs, cuvette, urinoirs, poubelles, papier hygiénique, distributeur de savon | Centrale d'hygiène, microfibre                     | 1 fois par jour |

### 5.2.12 - Locaux entretien

Notre protocole sera le suivant :

| Tâche à réaliser                      | Matériel                                      | Fréquence       |
|---------------------------------------|---|-----------------|
| Nettoyage du sol, poignées, rangement | Serpillère ou auto-laveuse, microfibre, balai | 1 fois par jour |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | coco, lingettes et spray désinfectants |  |
|--|--|--|

## 6 – Protocole de signalétique et de désinfection

Nous présentons ci-dessous les différents éléments visuels de communication et de rappel des règles de conduites à avoir durant cette période de réouverture adaptée.

### 6.1 – Bandes au sol

Principalement au niveau des zones d'attente des usagers.

Visuel :



### 6.2 – Banners et affiches

Disposés à l'accueil de l'équipement.

Visuels :



### 6.3 - Stickers

Accueil, Vestiaires, Douches, Bassins.

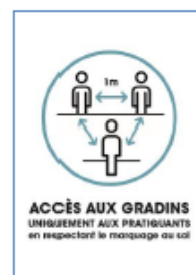
Visuels :



### 6.4 - Affiches A3 et A4

Vestiaires, Bassins et toute zone utile.

Visuels :



cole de réouverture post-con



## 7 – Protocole sécuritaire et administratif

### 7.1 – Modifications des gestes de secourismes

(Association Nationale des Instructeurs et Moniteurs de Secourisme).



#### ASSOCIATION NATIONALE DES INSTRUCTEURS ET MONITEURS DE SECOURISMES

- Nous suggérons que les compressions thoraciques et la réanimation cardio-pulmonaire ont le potentiel de
  - générer des aérosols (recommandation faible, preuves de certitude très faible).
  - Nous suggérons que dans la pandémie actuelle de COVID-19, les secouristes profanes considèrent les compressions et la défibrillation d'accès public (déclaration de bonnes pratiques).
  - Nous suggérons que dans la pandémie actuelle de COVID-19, les sauveteurs non professionnels qui sont disposés, formés et capables de le faire, envisagent de fournir des respirations de sauvetage aux nourrissons et aux enfants en plus des compressions thoraciques (énoncé de bonnes pratiques).
  - Nous suggérons que dans la pandémie actuelle de COVID-19, les professionnels de la santé devraient utiliser un équipement de protection individuelle pour les procédures générant des aérosols pendant la réanimation (recommandation faible, preuves de certitude très faible).
  - Nous suggérons qu'il peut être raisonnable pour les prestataires de soins de santé d'envisager une défibrillation avant de mettre un équipement de protection individuelle pour les procédures générant des aérosols dans les situations où le prestataire évalue les bénéfices peuvent dépasser les risques (déclaration de bonnes pratiques).
- 
- Les groupes de travail de soutien à la vie de base, de soutien avancé à la vie et de pédiatrie d'ILCOR ont revu leurs directives existantes à la lumière de cet examen et fournissent les perspectives et mesures provisoires suivantes en tant qu'énoncés de bonnes pratiques.

- L'ILCOR espère que ces informations seront utiles aux conseils régionaux de réanimation du monde entier qui soutiennent et contribuent à notre travail.

*Reconnaissance d'un arrêt cardiaque et appel à l'aide*

- ILCOR COVID-19 Perspectives et mesures provisoires
- Les directives de réanimation du monde entier utilisent la combinaison de l'absence de réponse et de la non-respiration normale pour indiquer un arrêt cardiaque. La réactivité est généralement évaluée en secouant et en criant la personne et en recherchant une réponse. La respiration est généralement évaluée en ouvrant les voies respiratoires et en regardant, en écoutant et en ressentant la respiration.  
  
Dans le cadre de COVID-19, nous proposons toujours de vérifier la réactivité. Lors de l'évaluation de la respiration, recherchez la respiration. N'ouvrez pas les voies respiratoires et ne placez pas votre visage à côté de la bouche / du nez de la victime.  
  
Appeler les services d'urgence si le patient ne répond pas et ne respire pas normalement.

*7.2 – Spécificité de la prise en charge de arrêts cardiaques de patients adultes en période de d'infection à Covid-19*

Nos actions sont basées sur le document ci-dessous (source : Société Française de Médecine d'Urgence et de Samu-Urgences de France).





**RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ARRETS CARDIAQUES DE PATIENTS ADULTES PAR LE GRAND PUBLIC EN PERIODE D'INFECTIONS A COVID-19**

Groupe de travail du Conseil Français de Réanimation Cardio Pulmonaire (CFRC), de la Société Française de Médecine d'Urgence et de Samu-Urgences de France

26 Mai 2020

La survenue d'un arrêt cardiaque (AC) dans le contexte de l'épidémie COVID-19 amène à prendre des mesures de protection et à adapter le soin des victimes. Ces mesures concernent aussi bien les premiers intervenants, les équipes de secouristes et les équipes SMUR. Ce texte concerne l'intervention des « citoyens-sauveteurs » ou du premier intervenant (hors équipe de secours constitué). La prise en charge par les secouristes et les équipes Smur est traitée dans un texte spécifique.

Ce document rassemble et adapte au système de soins préhospitaliers français les recommandations issues des travaux de l'ILCOR (1, 2) de l'AHA (3) et de l'ERC (4). Il a été réalisé conjointement par les experts de SUDF et du CFRC. Il correspond donc à un niveau de preuve scientifique du domaine de la conférence d'experts. Il s'appuie sur des pratiques qui ces dernières semaines ont été très largement adoptées par l'ensemble des pays touchés par la pandémie.

**1 – Position du problème**

La survenue d'un AC prend un relief particulier dans le contexte de l'épidémie COVID-19 :

- Un risque accru de transmissions du virus aux « citoyens sauveteurs », premier témoin intervenant.

1

### 7.3 – Modification du POSS et du règlement intérieur

Les avenants au Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance ainsi qu'au règlement intérieur sont présentés en annexe 5 et 6.

Les consignes et recommandations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| CONSIGNES ET RECOMMANDATIONS SECURITE A METTRE EN ŒUVRE AVANT (RE)OUVERTURE DES PISCINES   |  |
|--|--|
| 1. Gestes de secourisme  | Actions complémentaires Equalia  |
| Une procédure de premiers secours en période de pandémie, sera validée par l'équipe avant l'ouverture, ceci pour assurer une totale formation, adhésion et protection des agents.  | Réaliser des simulations avant l'ouverture avec l'ensemble du personnel concerné.  |
| Durant la phase de pandémie liée au Covid-19, l'Ilcor 4 recommande de modifier la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiorespiratoire  | Prendre en compte de manière complémentaire l'annexe   |
| <p><b>En cas d'intervention sur une personne en détresse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avéré, pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées tubes de sauvetage ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.</li> <li>• Le surveillant pourra éventuellement avoir à sa disposition, dans le poste de secours ou sur zones de surveillance un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté.</li> <li>• Dans tous les cas la vigilance se portera sur la sortie de la victime hors de l'eau, dans ce cadre l'intervention d'une personne tierce équipé d'un masque de protection est préconisée.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la personne est consciente, nous la ramenons si possible avec une perche ou une bouée</li> <li>• Si elle est inconsciente, un maître-nageur la prendra en charge avec un masque de snorkelling (exploration sous-marine).</li> <li>• Une fois ramené au bord, un autre maître-nageur prend le relais, équipé de protections.</li> </ul>  |
| <p><b>Lors des procédures de réanimation et/ou de soins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les règles du POSS s'appliqueront, avec obligation du port du masque chirurgical, d'une visière de protection et de gants est obligatoire de la part des intervenants et équipiers.</li> <li>• La personne soignée pourra être équipée d'une visière ou d'un masque pendant les soins autres que la RCP (Réanimation cardio pulmonaire).</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La reconnaissance de la conscience est faite en « secourant » légèrement la victime (hors contexte de traumatologie)</li> <li>• L'évaluation de la ventilation (vision du thorax ou pose de la main sur la ventre).</li> <li>• Limiter les intervenants à la réalisation de la RCP et/ou à la défibrillation</li> <li>• <b>Pose au plus vite du DAE si nécessaire</b></li> <li>• En cas de reprise d'activité cardiaque spontanée et persistance de l'absence de conscience, il n'est pas souhaitable de pratiquer une position latérale de sécurité, afin de diminuer le risque de contamination pour le sauveteur.</li> </ul> |
| Chaque Surveillant sera équipé de masque d'insufflation conforme avec valve unidirectionnel et d'une feuille de protection pour la victime   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant RCP, possible de couvrir avec un linge ou un masque chirurgical le nez et la bouche du patient pour limiter les projections.</li> </ul>   |
| Après chaque intervention, l'ensemble du matériel doit être nettoyé et désinfecter   | <b>Le bouche-à-bouche est contre-indiqué</b>   |